

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.654
17 juin 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 17 juin 1993, à 10 heures

Président : M. Hu Xiaodi (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) :

Je déclare ouverte la 654ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme le Président de la Conférence a quitté la ville pour une mission officielle, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, j'ai l'honneur de le remplacer aujourd'hui.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de Malte et de Cuba. Je donne maintenant la parole au représentant de Malte, M. Valentino.

M. VALENTINO (Malte) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence, et de vous assurer de la coopération et de l'appui complets de ma délégation. Je vous souhaite un plein succès pendant la durée de votre mandat en tant que président de la Conférence.

Dans mon intervention d'aujourd'hui j'aimerais aborder brièvement trois questions, à savoir le renforcement du Traité sur la non-prolifération, la transparence dans le domaine des armements et la Convention sur les armes chimiques.

L'année 1995 sera une année importante pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, instrument vital pour la paix et la sécurité internationales et le progrès économique général dans le monde.

Ce qui fait l'efficacité du Traité sur la non-prolifération, c'est qu'on le considère comme un traité universel qui empêche la dissémination des armes nucléaires et met en place un mécanisme de désarmement général et complet.

Les préparatifs de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1995, devraient être l'occasion pour les Etats parties de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de non-prolifération et renforcer ce traité. Nous sommes d'avis que le Traité sur la non-prolifération devrait être prorogé indéfiniment et qu'à la Conférence d'examen de 1995 les puissances nucléaires devraient prendre l'engagement de réduire encore le nombre de leurs armes nucléaires, et les puissances non nucléaires celui de ne pas acquérir ces armes. Les Etats dotés d'armes nucléaires doivent être les premiers à renforcer le Traité sur la non-prolifération et, compte tenu de la déclaration commune des présidents Clinton et Eltsine, ils devraient saisir l'occasion de négocier, de façon urgente et de bonne foi, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est certain qu'un tel processus influencerait de manière positive sur l'issue de la Conférence de 1995. Le fait d'interdire les essais ne garantira pas que l'on puisse prévenir la prolifération. Toutefois, un traité d'interdiction des essais contribuera à réduire les incitations à la prolifération.

Malte, Etat non doté d'armes nucléaires, est également intéressée à la poursuite du désarmement et à ses conséquences. Avec toutes les autres nations, nous demandons instamment aux Etats qui possèdent des arsenaux d'intensifier leurs efforts de réduction des armements et de renforcer

(M. Valentino, Malte)

la confiance mutuelle, qui est le fondement de ce processus. Les nations qui possèdent des arsenaux, qu'ils soient nucléaires ou conventionnels, devraient garder présent à l'esprit que l'impact et les dimensions de ces arsenaux demeurent une menace pour la sécurité des autres Etats.

Un pas en avant vers le désarmement est un pas en avant pour l'humanité. Pour les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, l'adhésion au Traité sur la non-prolifération représente en elle-même un acte de foi dans l'application des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Nous croyons fermement que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont envers l'humanité l'obligation de ne pas ébranler cette confiance.

Lors de la dernière Assemblée générale, Malte s'était félicitée des faits nouveaux régionaux intervenus dans le domaine du désarmement, dont la ratification par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de l'accord de garanties passé avec l'AIEA, ainsi que la déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, faite le 31 décembre 1991. Toutefois, ce pas en avant a été annulé de façon assez abrupte par l'annonce faite par la Corée du Nord de se retirer du TNP, qui survient à un moment où des efforts sont déployés pour renforcer cet instrument.

Malte désire se joindre aux autres pays pour demander instamment au Gouvernement de la RPDC de reconsidérer sa décision de se retirer du TNP.

Entre-temps, nous notons avec satisfaction les résultats des négociations conduites récemment par les Etats-Unis et la RPDC, à New-York, sur cette question particulière.

Monsieur le Président, la Convention sur les armes chimiques est un jalon sur la voie du désarmement général et complet, étant donné qu'elle prévoit l'élimination totale d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. Des progrès ont été accomplis lors des deux réunions de la Commission préparatoire qui se sont tenues à La Haye et, à la fin de cette année, les travaux effectués par la Commission seront certainement de nature à engager la plupart des Etats signataires à ratifier la Convention à une date rapprochée.

La menace de la prolifération des armes de destruction massive est encore réelle et bien là, et c'est la participation d'un grand nombre d'Etats signataires, dont ceux qui possèdent ce type d'armes, qui sera déterminante pour le succès de la phase préparatoire de l'entrée en vigueur de la Convention.

(M. Valentino, Malte)

Nous sommes toujours préoccupés par le fait qu'un certain nombre d'Etats, en particulier dans notre région, n'ont pas adhéré à la Convention sur les armes chimiques.

A nos yeux, la Convention sur les armes chimiques demeure un instrument standard qui pourrait être pour d'autres questions de désarmement un instrument type que la Conférence aurait le potentiel d'exploiter en tant qu'organe de négociation.

Monsieur le Président, la troisième question que je désire traiter est celle de la transparence dans le domaine des armements et du Registre des armes classiques. Avec la fin de la guerre froide, il était nécessaire d'accorder davantage d'importance à la nécessité de contrôler le transfert des armes conventionnelles, en particulier en ce qui concerne les régions de tension et d'instabilité. Lors de la session de l'an dernier de la Conférence du désarmement, un nouveau point, celui de la transparence dans le domaine des armements, a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence et, cette année, nous avons à juste titre établi un Comité spécial chargé de s'occuper de cette question.

La création du Registre des armes classiques de l'ONU, dont Malte a été l'initiatrice dans les années 60, à l'Assemblée générale des Nations Unies, a été un pas important pour maîtriser le commerce international des armes.

Conformément à la politique et aux objectifs de son gouvernement, Malte a coparrainé, lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution sur la transparence dans le domaine des armements, qui a été adoptée sans vote. Conformément aux dispositions de cette résolution, Malte a présenté son rapport. Nous demandons instamment à ceux qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir remettre le leur. Il nous faut renforcer la confiance pour augmenter la transparence et, comme l'ont déclaré d'autres délégations, nous espérons que la Conférence du désarmement apportera une stimulation, durant la session en cours, en ce qui concerne ce point. Ma délégation attend avec beaucoup d'intérêt de nouveaux débats sur cette question.

Bien que cette question ait été débattue, récemment, au sein de la Conférence du désarmement, elle sera examinée plus avant dans l'avenir, avant la réunion, en 1994, du groupe d'experts qui aura la tâche d'étudier le fonctionnement de la première phase du Registre et de fournir des conseils pour son élargissement et son développement. Il va sans dire que la création du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements est une mesure opportune et encourageante qui créera l'atmosphère appropriée à un progrès effectif et concret dans ce domaine spécifique.

Monsieur le Président, de nouveaux défis et de nouvelles opportunités se présentent. La transparence dans le domaine des armements est l'un des points les plus importants au sujet desquels la Conférence du désarmement a, cette année, un rôle important à jouer.

La transparence dans le domaine des armements sera un complément aux autres débats et négociations qui se déroulent dans d'autres instances, parmi

(M. Valentino, Malte)

lesquelles la CSCE. Ma délégation espère que la volonté politique qui s'est manifestée pour la mise en place de cette mesure et d'autres aussi sera accrue et renforcée.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) :

Je remercie le représentant de Malte de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba, Mme Bauta Solés.

Mme BAUTA SOLES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour l'excellente façon dont l'ambassadeur Hou et sa délégation se sont acquittés de la responsabilité que constituait la présidence de la Conférence du désarmement. Mes félicitations tiennent aussi compte de l'excellent état des relations que nos deux pays ont traditionnellement entretenues. J'ai demandé la parole ce matin pour donner lecture d'une déclaration du Groupe des 21, ce que je ferai en anglais. Cette déclaration concerne la transparence dans le domaine des armements, et se lit comme suit :

(Traduit de l'anglais)

Le 4 mars dernier, la Conférence du désarmement a entendu une proposition des Etats-Unis visant à échanger des données relatives au Registre des armes classiques de l'ONU.

Le 22 mars, au cours d'une réunion du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, le Groupe des 21 a exposé sa position concernant cette proposition dans la déclaration suivante, dont le coordonnateur du Groupe a donné lecture :

"Monsieur le Président, au nom du Groupe des 21, je tiens à faire la déclaration suivante :

Le Groupe a tenu aujourd'hui une brève réunion, lors de la suspension de séance, afin de se concentrer sur les questions que nous avons à traiter. Les membres du Groupe des 21 sont d'avis qu'étant donné l'importance de la proposition qui vient d'être faite, le Groupe a besoin de temps pour réfléchir à la question".

Le 25 mars, la Conférence du désarmement a abordé l'examen de cette question lors d'une séance plénière officielle. A cette occasion, le Coordonnateur du Groupe des 21 a fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Président, en qualité de coordonnateur du Groupe des 21, j'estime qu'il est de mon devoir d'indiquer à cette séance officielle la position du Groupe sur la question considérée.

Aussitôt après que cette question a été abordée au Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, lundi dernier (22 mars 1993),

(Mme Bauta Solés, Cuba)

le Groupe des 21 a tenu une brève réunion pour concentrer son attention sur nombre d'autres questions, y compris la proposition faite par les Etats-Unis. Par la suite, l'ambassadeur de mon pays, parlant au nom du Groupe, a informé le Comité spécial que compte tenu de l'importance de cette question, les membres du Groupe des 21 estimaient qu'ils avaient besoin de temps pour y réfléchir. J'ai fait part de cette position lors des consultations présidentielles qui se sont tenues hier (24 mars 1993). Depuis lors, la position des membres du Groupe n'a pas changé."

Le même jour, la Conférence du désarmement, à sa séance plénière, n'a pas été en mesure de recommander la proposition pour examen. Les déclarations du Groupe des 21 concernent également la décision prise, bien qu'elles ne portent pas sur le fond de la proposition, et par conséquent, ce groupe a demandé que les déclarations susmentionnées figurent dans le document CD/TIA/INF.2, étant donné qu'il s'agit d'un document du Comité spécial qui porte le titre suivant : "Déclarations faites à la Conférence du désarmement au cours de la première partie de sa session de 1993 sur le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Transparence dans le domaine des armements".

Le Groupe regrette que ses déclarations ne figurent pas dans le recueil susmentionné et déplore que la demande qu'il avait formulée en vue de leur inclusion, conformément à la pratique habituelle du Comité spécial et de la Conférence du désarmement, se soit heurtée à un refus officiel au sein du Comité spécial.

Le Groupe des 21 estime que l'opposition à sa demande n'a pas de précédent et qu'elle est inacceptable. Les comités spéciaux sont les instances dans lesquelles la plupart des délégations exposent leur position et par conséquent, même si ses séances ne font pas l'objet de comptes rendus officiels, il existe des enregistrements des travaux et d'autres documents où l'on peut retrouver les positions qui ont été déclarées.

Il est regrettable que les délégations soient obligées de répéter leurs déclarations dans une séance plénière officielle de la Conférence du désarmement pour que celles-ci soient dûment reproduites dans les documents et les rapports de la Conférence. De l'avis du Groupe, cette évolution est contraire à la pratique normale du Comité spécial et peut entraîner des complications inutiles pour tous dans l'avenir.

Le Groupe des 21 demande officiellement que la présente déclaration soit distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et demande parallèlement que ses déclarations susmentionnées des 22 et 25 mars 1993 figurent dans une version révisée du document CD/TIA/INF.2, qui porterait la cote CD/TIA/INF.2/Rev.1.

Le Groupe des 21 regrette la perte de temps résultant de l'examen de ce problème en séance plénière de la Conférence du désarmement, qui aurait pu être évitée si l'on avait dûment suivi la pratique normale.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) :

Je remercie la représentante de Cuba de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'adresse de la présidence. Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est ainsi épuisée. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au distingué représentant du Mexique.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, avant toutes choses, j'aimerais exprimer la satisfaction de la délégation du Mexique pour la façon dont vous avez exercé la charge de président de la Conférence pendant ces quatre dernières semaines. Lorsqu'on écrira l'histoire des efforts multilatéraux déployés pour conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il faudra examiner des dizaines et des dizaines de dossiers pour faciliter l'examen de ce qui, nous l'espérons, sera la phase finale des efforts de la communauté internationale et, en raison de l'intérêt indiscutable que cela présentera pour les membres de la Conférence du désarmement, la délégation mexicaine a demandé au secrétariat la distribution, en tant que document officiel de la Conférence, du texte d'une lettre datée du 14 juin 1993, que la quarante-troisième Conférence de Pugwash a envoyée au Président des Etats-Unis sur la question des essais nucléaires. Comme on le sait, cette conférence a eu lieu récemment en Suède. Par ailleurs, ma délégation propose que la Conférence du désarmement poursuive en séance informelle, et en présence des observateurs, l'examen du projet de déclaration contenu dans le document CD/1200/Rev.1 daté du 11 juin. Comme vous le savez, ce texte a été révisé à la lumière des débats que nous avons tenus à la Conférence, en séance informelle, le 9 juin dernier.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) :

Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Le document qu'il a mentionné a été reçu et sera distribué.

Il a été proposé par le représentant du Mexique que la Conférence du désarmement tienne une réunion informelle pour examiner le document CD/1200/Rev.1, déposé par le Groupe des 21. En vertu de l'article 19 du règlement intérieur de la Conférence, la tenue d'une telle réunion informelle exige un consensus de celle-ci. Quelqu'un souhaite-t-il exprimer une opinion sur la tenue d'une telle réunion ? Permettez-moi d'ajouter que le Groupe des 21 a exprimé l'avis que la réunion informelle devrait se tenir à l'issue de la séance plénière d'aujourd'hui. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre accession à la présidence. Ma délégation aimerait examiner cette proposition avant de l'approuver, et il nous semble donc difficile de tenir la réunion immédiatement après cette séance plénière.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous comprenons naturellement que les délégations aient besoin de davantage de temps pour examiner les documents et les propositions, mais j'aimerais souligner que cela fait plus d'une semaine que nous sommes saisis du texte initial et, depuis le 11 juin, c'est-à-dire six jours, de sa version révisée. Dans ces conditions, ma délégation considère que, malgré tout le respect que je vous dois, nous avons déjà eu suffisamment de temps pour examiner ce texte qui, comme je l'ai dit, a été révisé à la lumière des discussions que nous avons eues ici le 9 juin dernier.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je crains d'être un peu perdu. J'ai cru comprendre que lors des consultations présidentielles d'hier, auxquelles je n'ai malheureusement pas pu participer, le représentant du Groupe des 21 a déclaré que le Groupe n'avait pas encore décidé ce qu'il désirait que la Conférence fasse de cette déclaration; si ce texte serait une déclaration du Groupe, ou un projet de déclaration de la Conférence. Il me semble comprendre que le Groupe des 21 prévoyait d'examiner plus avant cette question, ce qui me renforce dans l'idée qu'il nous faut davantage de temps pour l'examiner.

M. FELICIO (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir présider cette séance, et j'aimerais exprimer à votre délégation les remerciements de la délégation du Brésil pour l'efficacité avec laquelle vous conduisez nos travaux.

Je prends la parole, tout d'abord, pour appuyer la proposition de l'ambassadeur du Mexique que nous continuions à examiner, au cours de séances plénières informelles, la proposition faite par le Groupe des 21 d'un projet de décision de la Conférence nous invitant à négocier rapidement un traité d'interdiction des essais nucléaires. Tel était le sens de cette proposition, si j'ai bonne mémoire.

Je prends également la parole pour vous remercier de nous avoir proposé que les représentants des pays non membres participent à la séance plénière informelle. Je pense que c'est une sage proposition qui vous permet ainsi de nous demander de décider collectivement d'une question importante. Je vous félicite pour cela également.

Enfin, j'aimerais répéter que mon gouvernement attend de la Conférence du désarmement qu'elle décide promptement que nous devons négocier aussi rapidement que possible un traité d'interdiction des essais nucléaires, ce qui est le désir de nombre de pays représentés dans cette instance, à l'ONU et ailleurs.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je crains d'être encore plus désorienté. On nous présente maintenant ce texte comme un projet de décision. Le document dont nous sommes saisis parle d'un projet de déclaration. Je pense que cela confirme le compte rendu que l'on m'a fait des discussions d'hier, durant lesquelles il semble que personne n'ait très bien su ce qui était proposé. Ce n'est que lorsque nous aurons une explication claire de ce qui est proposé que nous pourrions obtenir des instructions à ce sujet. Au vu de la situation, comme je l'ai dit clairement il y a une semaine, la dernière fois que nous avons eu ce débat, ma délégation ne saurait approuver une décision ou une déclaration exprimant ce genre de sentiments.

M. QUIROS (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation est également reconnaissante pour la façon excellente dont l'ambassadeur de Chine et la délégation chinoise ont conduit les travaux durant ces quatre dernières semaines. J'ai pris la parole parce que ma délégation a participé hier aux consultations présidentielles, au sixième étage, du fait qu'elle sera chargée de coordonner le Groupe des 21 à partir de lundi prochain. Malheureusement, et sûrement pour des motifs importants, celui qui était notre coordonnateur jusqu'à vendredi, le distingué Ambassadeur du Zaïre, ne se trouve pas dans la salle. Néanmoins je désire expliquer qu'en effet, durant les consultations d'hier, la délégation du Royaume-Uni a soulevé la question de savoir si le document CD.1200/Rev.1 se référait à un projet de déclaration que ferait le Groupe des 21 en son propre nom, ou s'il s'agissait d'une proposition du Groupe des 21 en vue d'une déclaration de la Conférence du désarmement. Hier, l'Ambassadeur du Zaïre s'exprimant en français - il n'y avait malheureusement pas de traduction simultanée - a dit et expliqué, et s'il n'est pas ici je profite de l'occasion pour le faire, qu'il s'agissait d'une proposition du Groupe des 21 pour une déclaration de cette instance, de la Conférence du désarmement. Quant à mon collègue du Brésil, c'est sûrement aussi en raison d'une erreur de langage qu'il a parlé d'un projet de décision. En résumé, il s'agit d'un projet de déclaration que propose le Groupe des 21 pour que, s'il y a consensus, il soit le fait de la Conférence du désarmement, et je serais reconnaissant au distingué Ambassadeur du Royaume-Uni de transmettre ce message à son Groupe pour qu'ils en discutent et que nous puissions, le plus tôt possible, tenir une séance plénière informelle afin d'en débattre.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. De la discussion que nous venons d'avoir, il ressort que nous n'avons pas de consensus sur cette question. Je continuerai de tenir des consultations à ce sujet, et j'invite aussi le président entrant à participer auxdites consultations. Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Autant que je sache, pour qu'il y ait une réunion informelle sur un sujet X, il n'est pas nécessaire qu'il y ait un consensus sur ce sujet X, et c'est pour cela que ces réunions sont informelles. Ce que nous demandons aujourd'hui, une nouvelle fois, c'est une séance informelle pour débattre du contenu du texte de la déclaration qui figure dans le document CD/1200/Rev.1, et nous avons demandé qu'elle se tienne maintenant, à la suite de la séance plénière et en présence des observateurs. Je me demande s'il y a des objections à cette proposition.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration. Le distingué représentant du Mexique soulève la question de savoir si la tenue d'une réunion informelle aujourd'hui pour examiner le document CD/1200/Rev.1 peut faire l'objet d'un consensus, et j'aimerais entendre les vues des délégations. Je donne la parole à la représentante de Cuba.

Mme BAUTA SOLES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Les personnes qui connaissent la Conférence du désarmement savent que, souvent, les précédents créent une obligation. Le 25 mars dernier, dans cette salle, la Conférence a été saisie d'une proposition, et quelques délégations ont demandé que cette proposition soit examinée dans des consultations officieuses. D'autres délégations, dont la mienne, se sont prononcées dans le même sens, mais avec une conclusion opposée, à savoir que la proposition en question nécessitait une réflexion plus poussée et qu'il n'y avait donc pas lieu, du moins à ce moment-là, de tenir une consultation informelle, ce qui a été à l'origine d'une situation qui montrait, de toute évidence, qu'il n'y avait pas de consensus dans la salle pour la tenue de consultations informelles. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans le même cas de figure. Malgré cela, des consultations officieuses ont eu lieu le 25. Aujourd'hui, les choses se répètent, mais en sens inverse. D'une certaine façon, nous pourrions dire qu'il y a aujourd'hui un groupe de délégations, celles qui, la dernière fois, affirmaient qu'il n'y avait pas de consensus sur la question de fond pour tenir des consultations officielles, et qui demandent, aujourd'hui, des consultations informelles; et aussi celles qui, à ce moment-là, insistèrent sur le fait que, bien qu'il n'y ait pas de consensus, il fallait recourir à des consultations informelles, et qui font valoir, aujourd'hui, qu'il n'y a pas de consensus pour, dans le cas qui nous occupe, recourir à semblable expédient. Pour le moment, ce que ma délégation désire signaler, c'est qu'il y a un précédent, et si l'on doit agir en se fondant sur les précédents, il n'est pas indispensable que cette instance, aujourd'hui, vu le précédent établi le 25 mars dernier, demande le consensus des personnes réunies dans cette salle, puisqu'elle ne l'a pas demandé le 25 mars dernier pour recourir à la solution des consultations informelles. Tout ce que je viens de dire est consigné dans les comptes rendus de la Conférence; c'est pourquoi je ne comprends pas comment il nous serait possible d'agir aujourd'hui de manière ambivalente en ce qui concerne cette procédure. En tout cas, ce dont il s'agit - je crois qu'en définitive la Conférence en profitera - c'est de nous asseoir, d'examiner une proposition et d'essayer de voir si nous pouvons trouver, à ce sujet, un terrain d'entente nous permettant d'arriver, tous ensemble, à un compromis qui nous satisfasse. Si nous ne tenons pas ce débat, il est clair que nous n'obtiendrons aucun résultat, alors qu'il pourrait y en avoir un, compte tenu de la flexibilité dont il convient de faire preuve, y compris en modifiant le texte initial, et qui pourrait être profitable et satisfaisant pour nous tous. En conséquence, ma délégation serait également favorable à ce que nous respections le précédent établi le 25 mars dernier, à l'occasion duquel, malgré l'opposition expresse de délégations ici présentes, qui demandaient davantage de temps pour analyser la proposition de fond que l'on nous avait faite, et à ce que nous tenions, dans le cas présent, des consultations informelles. Je me suis permis de me référer à ce précédent, parce que c'est un fait que ma délégation est préoccupée par la manière aléatoire dont il semble que nous ayons tendance à procéder, dans cette salle.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je serai clair, Monsieur le Président. Je ne vois pas d'objection à ce que l'on tienne une réunion officielle sur cette question à un moment ou un autre, bien que nous ayons déjà eu une ou même deux réunions officielles à ce sujet, qui ont fait apparaître, comme le Président l'a constaté, qu'il n'y avait pas de consensus; je crains que ce ne soit toujours le cas, mais il est certes impossible qu'un consensus se dégage si l'on ne nous donne pas suffisamment de temps pour examiner ce nouveau document. En tout cas, il est nouveau pour moi, car je ne l'ai vu pour la première fois que ce matin, et je suis surpris qu'il soit en circulation depuis six jours. A cette difficulté s'ajoute le fait que, selon les informations dont je dispose sur les consultations présidentielles de la veille, le Président a conclu que la question serait à nouveau examinée lorsque le Groupe des 21 aurait décidé ce qu'il voulait faire de ce document et lorsque les groupes en auraient été informés; c'est la raison pour laquelle je ne me suis pas efforcé d'obtenir des instructions avant la présente séance. Je crois qu'il n'est que juste de nous donner une chance, si des modifications importantes sont apportées au texte - pour le moment je n'en vois pas, et je pense que je continuerai d'avoir des réserves à son égard, mais si je dois demander des instructions, il nous faut du temps, et je crois que je ne suis pas la seule délégation dans ce cas.

M. HOFFMAN (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de féliciter la délégation chinoise pour l'habileté avec laquelle elle a conduit nos débats.

Je suis vraiment curieux de savoir où se trouvait ce document pendant ces six derniers jours. Je ne l'ai vu qu'hier après-midi et je l'ai transmis immédiatement à ma capitale, mais je me trouve dans la même situation que mon collègue du Royaume-Uni. Je n'ai pas d'instructions à ce sujet. Je n'ai rien contre la tenue d'une réunion officielle à laquelle je pourrais assister en écoutant les débats, mais non participer. Je n'y vois aucune difficulté. Le problème fondamental, pour moi, consiste à savoir si nous avons besoin ou non d'un consensus pour tenir une réunion officielle. Je ne crois pas qu'il y ait eu modification du règlement intérieur le 25 mars et que cela constitue un précédent. L'article 19 de notre règlement intérieur dispose clairement que la Conférence peut adopter des arrangements tels que des réunions officielles et, aux termes de l'article 18, cette décision doit évidemment être prise sur la base du consensus. Je ne crois pas que cette règle ait été modifiée le 25 mars et en conséquence, s'il n'y a pas de consensus dans cette salle pour tenir une réunion officielle, je crains que cette réunion ne puisse avoir lieu - telle est mon interprétation.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'adresse de la présidence. Il semble donc que nul n'est opposé à la tenue d'une réunion informelle, mais que les avis divergent sur le moment. Si tout le monde y consent, le Président consultera le président entrant concernant la date à laquelle une réunion informelle se tiendra pour examiner le document CD/1200/Rev.1, en espérant que nous pourrions parvenir à un accord. Je donne la parole au représentant du Kenya.

M. KOIKAI (Kenya) (traduit de l'anglais) : Ma délégation voudrait s'associer, Monsieur le Président, à toutes les délégations qui ont chaleureusement félicité votre délégation de la maîtrise remarquable avec laquelle vous avez dirigé les travaux de cette conférence pendant votre présidence.

Nous sommes saisis d'une question très importante et les débats de ce matin ont porté sur la date de l'examen de ce document. En tant que membre du Groupe des 21, ma délégation aurait souhaité que nous tenions une réunion officieuse ce matin, mais les débats ont fait apparaître que cela n'est pas possible. Bien que vous ayez déclaré, Monsieur le Président, que vous-même et le futur président tiendront des consultations sur la date la plus appropriée pour examiner ce document, je voudrais proposer que l'on tienne cette réunion officieuse après la prochaine séance plénière, qui est prévue pour le mardi 22 juin. Je suis certain que toutes les délégations qui ne disposent pas d'instructions de leurs capitales pourraient les recevoir et que cette question pourrait être réglée rapidement mardi.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant du Kenya de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'adresse de la présidence. Je donne la parole au représentant de l'Espagne.

M. VILLANUEVA (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations, à vous-même et à votre délégation, pour votre accession à la présidence de la Conférence, et de vous offrir mon entière collaboration dans tous les domaines où elle peut vous être utile. J'aborderai deux points très rapidement. Je voudrais vous remercier tout particulièrement, et remercier aussi les délégations du Mexique et du Brésil, d'avoir exprimé le désir d'élaborer un système pour traiter de la question qui nous occupe actuellement, système qui permettrait à ma délégation de contribuer à un débat qui, en effet, l'intéresse profondément. En second lieu, quelle que soit la décision prise quant à la date et à la forme de la réunion, je respecterai en définitive la décision qu'adoptera la Conférence à la présente séance plénière quant à l'examen de cette question. J'espère, comme je l'ai dit, qu'elle permettra à ma délégation d'y contribuer.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant de l'Espagne de sa déclaration. Le distingué délégué a fait une suggestion concrète, à savoir qu'après la prochaine séance plénière, c'est-à-dire celle de mardi prochain, nous tenions une plénière informelle pour examiner le document CD/1200/Rev.1. Le Président aimerait entendre des suggestions des délégués. Il n'y a pas d'autres suggestions.

Il en est ainsi décidé.

Une autre question se pose, celle de la participation de non-membres à la réunion informelle qui se tiendra mardi prochain. Il ressort des débats qu'il n'y a pas d'opposition à leur participation. Puis-je donc considérer que nous avons réglé la question ?

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, qui va faire une déclaration.

M. BERASATEGUI (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant permanent du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'espagnol) : Etant donné que diverses délégations se sont exprimées aujourd'hui en espagnol, je les imiterai, puisqu'il s'agit naturellement de l'une des langues officielles de la Conférence. J'ai demandé à prendre brièvement la parole pour éclaircir un point soulevé dans la déclaration qu'a lue aujourd'hui la représentante de Cuba, au nom du Groupe des 21. Dans cette déclaration, il est indiqué que le Groupe regrette que les déclarations qui font l'objet de l'intervention aient été omises de la compilation qu'a établie le secrétariat. Je désire m'exprimer sur cette question, pour dissiper toute erreur d'interprétation qui pourrait se produire à cet égard.

Comme je l'ai expliqué en une autre occasion à la distinguée représentante de Cuba, la semaine dernière je crois, le secrétariat a coutume, depuis toujours, de ne pas incorporer ses compilations les déclarations faites dans des réunions informelles sans l'accord de l'organe concerné, quel que soit l'organe dont il s'agisse. Cette pratique, qui est suivie, comme je le dis, depuis longtemps, tient à une raison très simple. Elle est, en réalité, le seul moyen de donner une image sûre, dans une compilation, des déclarations officielles des délégations qui figurent dans les actes de la Conférence ou, au cas où il n'en serait pas ainsi, des déclarations auxquelles les membres de la Conférence attribuent ce caractère, avec l'accord de l'organe compétent.

Je dois dire, à ce propos, que les bandes enregistrées lors des réunions d'organes subsidiaires ne sont pas une garantie de précision. En premier lieu, elles ne sont enregistrées qu'à partir de la cabine anglaise d'interprétation, pour des raisons d'économie qui sont appliquées au secrétariat depuis 1986; et, si je suis le premier à souligner que la Conférence bénéficie des meilleurs interprètes, non seulement du Palais des Nations, mais à mon avis de l'Europe tout entière, il est certain qu'il peut y avoir des différences d'accentuation dans l'interprétation de certaines déclarations qui peuvent, ainsi, ne pas être reflétées de manière appropriée.

Une deuxième raison de cette pratique est que, s'il faut rendre compte des déclarations faites dans des réunions informelles, qu'advient-il alors des déclarations faites dans des consultations très informelles, entre les délégations, pour lesquelles nous n'avons, au secrétariat, aucun précédent ?

Le troisième problème qui s'est posé à nous, au secrétariat, c'est que les équipements peuvent ne pas être absolument fiables, et nous avons eu divers cas de lacunes dans l'enregistrement de réunions de la Conférence, cela s'est même produit récemment à l'occasion d'une séance plénière. Il va de soi que ces enregistrements aident le secrétariat à établir certains projets de rapport. Nous l'avons fait, dans le passé, au sujet des points 2 et 3, et certainement dans le cas des rapports des organes subsidiaires. Mais la différence, c'est que ces rapports sont soumis à l'approbation officielle, et je dois insister sur ce point, l'approbation officielle, des membres de la Conférence. Tel n'est pas le cas avec une simple compilation. Par ailleurs, les déclarations qui sont enregistrées dans les projets de rapport soumis aux organes subsidiaires ne sont pas textuelles, comme c'est le cas avec une compilation.

(M. Berasategui)

Je désire indiquer qu'il n'y a pas d'exemple, à la Conférence, d'une compilation qui contienne des déclarations officielles, à moins que l'organe intéressé n'indique qu'il ne voit pas d'objections à leur inclusion. Je vais citer un cas, celui de l'une des dernières compilations que le secrétariat a établies à la demande de la Conférence. En avril 1990, le secrétariat a distribué une compilation de propositions relatives au fonctionnement efficace de la Conférence, ce que nous appelons improved and effective functioning. Dans cette compilation, le secrétariat a réuni seulement les déclarations qui figuraient dans la documentation officielle. Au cours d'une réunion postérieure sur cette question, la Conférence a décidé expressément d'incorporer les propositions officielles à la compilation, et le secrétariat a donc établi une première révision, qui a été examinée par la suite, au cours d'une autre réunion de la Conférence.

Il va de soi que s'il y avait eu accord, au sein de l'organe subsidiaire, au sujet de l'inclusion des interventions auxquelles se référait la distinguée représentante de Cuba, le secrétariat l'aurait fait immédiatement. En vertu de la déclaration que vient de faire le Groupe, le secrétariat va maintenant établir un nouveau document qui contiendra les déclarations dont a parlé la distinguée représentante de Cuba.

J'aimerais néanmoins fournir une explication. Je dois indiquer que, bien que ce point ne soit pas évoqué dans la déclaration du Groupe des 21, il y a eu une série de déclarations en séance plénière sur cette question depuis le 25 mars, date limite de la compilation. Mais, très récemment, il y a eu en outre deux chefs d'Etat, l'un d'eux appartenant à un pays membre du Groupe des 21, et un ministre des affaires étrangères, qui se sont référés à cette question, et il semblerait logique que ces déclarations figurent également dans le nouveau document. J'espère que cette suggestion sera acceptable.

Pour finir, j'aimerais indiquer aussi que le secrétariat va distribuer de nouveau la liste des mesures relatives à la documentation, qui figure dans une déclaration de mon prédécesseur faite le 10 avril 1986, et qui a été adoptée par la Conférence au cours d'une séance informelle le 22 avril de la même année. Vous vous souviendrez que cette déclaration, qui contient la liste des mesures, est rappelée aux délégations chaque année. Mon prédécesseur l'a fait depuis 1987, et j'ai fait de même cette année.

Mme BAUTA SOLES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général des précisions qu'il vient de donner à la Conférence et apporter pour ma part quelques éclaircissements. En effet, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Secrétaire général à ce sujet, non en qualité de représentante de Cuba, mais en qualité de coordinatrice du Groupe des 21 pour la question de la transparence dans le domaine des armements. La position nationale de mon pays a figuré en bonne place, dès le premier moment, dans le recueil que le secrétariat a bien voulu compiler. En second lieu, bien que j'apprécie la clarté des observations du Secrétaire général, je voudrais souligner que ce n'est pas précisément en raison de l'opposition du secrétariat que les déclarations du Groupe des 21 ne figurent pas dans le recueil établi par le Comité spécial. Néanmoins, nous estimons que les éclaircissements que le Secrétaire général a jugé bon de nous donner sont valables. Après avoir eu la possibilité de m'entretenir sur cette question

(Mme Bauta Solés, Cuba)

avec notre distingué secrétaire général, j'ai été également chargée d'exposer en détail au Groupe des 21 les arguments qu'il a avancés et les explications qu'il m'a données quant à l'état de la documentation. Néanmoins, le Groupe, étant donné la connaissance et l'expérience qu'il a de la Conférence du désarmement, a décidé de formuler la déclaration dont je viens de donner lecture. Enfin, je crois qu'il faut tenir compte de la proposition que vient de faire le secrétariat et qui tend à inclure dans la version révisée proposée par le Groupe des 21 les interventions ultérieures qu'ont pu faire d'autres orateurs sur la question de la transparence, et vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, que cette suggestion, qui, j'en suis certaine, sera dûment appuyée par certaines délégations membres de la Conférence, sera examinée par le Groupe des 21 en vue de prendre une décision.

M. GROSSI (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Décidément cette matinée est placée sous le signe des discussions touchant la procédure, et c'est pourquoi ma délégation a décidé d'aller dans le même sens que les diverses déclarations qui ont été faites sur des questions de procédure. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les explications que le distingué Secrétaire général nous a fournies au sujet de la question soulevée dans la déclaration du Groupe des 21 sur la compilation concernant le point 8 de l'ordre du jour : transparence dans le domaine des armements. Le Secrétaire général a tenu à rappeler que, dans le laps de temps qui s'est écoulé entre la période que couvre cette compilation et le jour dont elle porte la date, diverses déclarations ont été faites, dont certaines émanant de chefs d'Etat, et, naturellement, parmi celles-ci, celle du Président de mon pays, qui s'était référé, dans une partie du discours qu'il a prononcé devant cet organe, à la question de la transparence dans le domaine des armements. Naturellement, ma délégation est d'avis que la suggestion du Secrétaire général est pertinente et utile, et je me souviens également que la position de la République argentine avait déjà été exprimée par le chef de ma délégation dans la première partie de cette session, et qu'elle figure dans la compilation, ce qui fait que je considère cette suggestion comme utile et constructive. J'indique simplement qu'il faudra alors modifier le titre de la compilation, parce que le titre initial concernait les déclarations formulées pendant la première partie de la session, et c'est à cela que se référait le Groupe des 21. Je pense maintenant que nous aurons un document plus riche et qui portera également sur la deuxième partie de la session.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration.

Qu'il me soit maintenant permis de passer à un autre sujet. Je suis heureux de vous faire savoir que les consultations qui se déroulaient depuis quelque temps sur les dates de la troisième partie de la session annuelle ont abouti à un accord, dont j'ai fait état lors des consultations de la présidence qui ont eu lieu hier. Comme cette question exige une décision de la Conférence, je précise l'arrangement dont il s'agit : la date d'ouverture serait déplacée du lundi 19 juillet au lundi 26 juillet; la date de clôture serait le vendredi 3 septembre au lieu du jeudi 2 septembre; la présidence de Cuba, qui devait à l'origine prendre fin le dimanche 8 août, s'achèverait le mardi 10 août et celle de l'Egypte commencerait le lendemain.

(Le Président)

Par cet arrangement, Cuba regagnerait la séance plénière perdue du fait du report de la date d'ouverture, en présidant la séance plénière prévue pour le mardi 10 août. Il y aurait deux jours ouvrables supplémentaires pour la présidence cubaine, ce qui compenserait en partie les cinq jours ouvrables perdus au début de la troisième partie de la session.

Pour sa part, l'Égypte regagnerait la séance plénière perdue le mardi 10 août, grâce à l'addition d'une séance plénière qui serait la dernière de la session annuelle, le 3 septembre. Elle regagnerait aussi l'un des deux jours ouvrables qui feraient maintenant partie de la présidence cubaine.

Cet arrangement est acceptable aux deux délégations assurant la présidence pendant la troisième partie de la session annuelle. J'espère qu'il est aussi acceptable à toutes les autres délégations. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte la proposition que je viens de vous soumettre.

Il en est ainsi décidé.

Je veux maintenant parler du document officieux distribué par le secrétariat, qui contient le calendrier des séances que la Conférence et ses organes subsidiaires tiendront la semaine prochaine. Comme d'habitude, ce calendrier est purement indicatif et peut être modifié si nécessaire. Cela étant entendu, je suggère que nous l'adoptions.

Il en est ainsi décidé.

Comme la présidence de la Chine touche à son terme, j'aimerais maintenant faire une déclaration.

Comme vous le savez, la présidence de la Chine s'achève cette semaine. J'aimerais donc maintenant exprimer la gratitude de ma délégation à toutes les délégations qui ont participé aux travaux de la Conférence pour l'assistance et la coopération qu'elles ont apportées pendant la présidence chinoise. Au cours de ces quatre dernières semaines, le Président de la République argentine, S. E. Carlos Menem, le Président de la Roumanie, S. E. Ion Iliescu, le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. Johann Jørgen Holst, et le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, S. E. Pieter Kooijmans, sont venus prendre la parole devant la Conférence. En outre, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Qian Qichen, a envoyé un message à la Conférence. Tout cela n'est pas seulement pour nous une source d'inspiration et d'encouragement, mais montre aussi la grande importance que la communauté internationale attache à cet organe et les espérances qu'elle met en lui.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour demander à la représentante de Cuba de transmettre à l'ambassadeur José Pérez Novoa, le président entrant, nos meilleurs souhaits de succès dans ses nouvelles responsabilités, dont je suis sûr qu'il s'acquittera d'une manière exceptionnelle, vu son expérience et sa compétence diplomatique, qui sont bien connues.

(Le Président)

J'aimerais aussi exprimer notre gratitude à l'ambassadeur Vicente Berasategui, secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à son personnel très compétent, notamment les interprètes et les traducteurs, pour leur diligence et leur inestimable concours.

Nos travaux pour aujourd'hui sont ainsi achevés, et je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 22 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 30.